



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Les femmes au parlement en 2025

Regard sur l'année écoulée



À la suite des élections de 2025, l'État plurinational de Bolivie fait désormais partie des rares pays à avoir atteint la parité hommes-femmes ou à compter plus de femmes que d'hommes au parlement.
© AP Photo/Juan Karita

Introduction

Depuis déjà quelques années, la progression de la représentation des femmes dans les parlements du monde stagne. En 2025 – une année de référence ponctuée par différents jalons en matière d'égalité des sexes – la tendance au ralentissement s'est poursuivie. Au 1^{er} janvier 2025, les femmes occupaient 27,2 % de l'ensemble des sièges de parlementaires. Cette proportion n'a que très légèrement augmenté pour atteindre 27,5 % au 1^{er} janvier 2026, soit une progression de seulement 0,3 point (27,4 % dans les chambres uniques ou basses et 27,8 % dans les chambres hautes).

En 2025, 49 pays ont procédé à des élections concernant 62 chambres. Dans ces chambres, les femmes représentent 29,5 % de l'ensemble des parlementaires élus ou nommés, ce qui marque une progression de 0,6 point par rapport aux femmes élues ou nommées dans ces chambres aux élections précédentes¹.

¹ La comparaison avec les résultats précédents ne tient pas compte de deux nouvelles chambres (chambre haute du Togo et du Tchad) pour lesquelles des élections législatives ont été tenues pour la première fois en 2025. Les élections de 2025 au Venezuela n'ont pas non plus été prises en compte, les résultats officiels n'étant pas encore disponibles à la date de publication du rapport.

REPÈRES

- La proportion des femmes dans les parlements nationaux n'a augmenté que de 0,3 point de pourcentage, passant de 27,2 % au 1^{er} janvier 2025 à 27,5 % au 1^{er} janvier 2026. Ce taux de progression est semblable à celui de l'année précédente.
- Dans les 49 pays où des renouvellements législatifs se sont tenus en 2025 pour l'élection de 62 chambres, les femmes constituent 29,5 % des parlementaires élus ou nommés, soit une augmentation de 0,6 point par rapport aux scrutins précédents dans ces pays¹.
- Les Amériques restent la région où la représentation des femmes est la plus forte, avec 36,1 % des parlementaires élus dans les 21 chambres des 14 pays qui y ont tenu des élections législatives en 2025. Globalement, au 1^{er} janvier 2026, les femmes constituaient 35,6 % de l'ensemble des parlementaires de cette région, toutes chambres et tous pays confondus.
- Parmi les pays où se sont déroulées des élections législatives en 2025, c'est le Kirghizistan qui a enregistré la plus forte progression de la représentation des femmes, avec un bond de 12,9 points de pourcentage. Viennent ensuite Saint-Vincent-et-les Grenadines (+12,3) et la chambre haute de Sainte-Lucie (+9,1).
- Une fois encore, en 2025, les quotas se sont avérés déterminants pour la représentation des femmes au parlement. Dans les 36 chambres dotées de quotas, la représentation des femmes élues ou nommées atteint 30,9 % en moyenne, contre 23,3 % dans les chambres sans quotas. La proportion des élues est particulièrement élevée (37,3 %) dans les chambres dotées à la fois de quotas législatifs et de quotas volontaires.

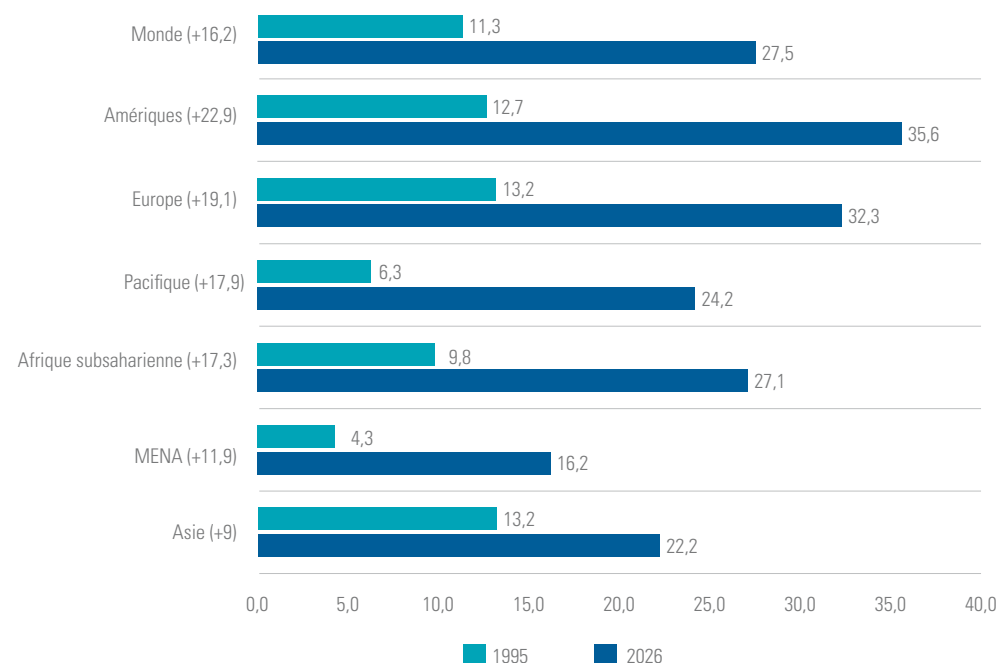
REPÈRES

- Fin 2025, sept pays avaient atteint la parité (ou une plus grande proportion de femmes que d'hommes) à la chambre basse ou unique de leur parlement, soit un pays de plus qu'un an auparavant. Le Rwanda occupe toujours la première place du classement mondial, avec une proportion de 63,8 % de femmes parlementaires, suivi par Cuba (55,7 %), le Nicaragua (55 %), la Bolivie (50,8 %) et le Mexique (50,2 %), Andorre et les Émirats arabes unis étant à la parité.
- À la fin de l'année 2025, les femmes détenaient entre un tiers et la moitié des sièges dans les chambres basses ou uniques des parlements de 50 pays, soit un de moins qu'en début d'année.
- Fin 2025, les femmes occupaient moins de 10 % des sièges des chambres basses et uniques des parlements de 21 pays, soit le même pourcentage que l'année précédente. Ce chiffre inclut trois pays – Oman, Tuvalu et le Yémen – qui n'ont aucune femme parlementaire dans leur chambre unique ou basse.
- À l'échelle mondiale, au 1^{er} janvier 2026, 19,9 % des présidents de chambre étaient des femmes, un pourcentage qui a baissé de 3,8 points en un an.

Le Kirghizistan a enregistré la plus impressionnante progression de la représentation des femmes (+12,9 points), suivi de Saint-Vincent-et-les Grenadines (+12,3) et de la chambre haute de Sainte-Lucie (+9,1).

Figure 1

Moyennes mondiales et régionales de la représentation des femmes dans les parlements (en %), en 1995 et en 2026



Source : Données de l'Union interparlementaire (UIP), toutes chambres confondues, chiffres au 1^{er} juillet 1995 et au 1^{er} janvier 2026 respectivement. L'année de référence (1995) correspond à l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.

Des évolutions notables dans certaines régions du monde

- Les Amériques comptent quatre des cinq pays en tête de classement pour la représentation des femmes au parlement (Cuba, Nicaragua, Bolivie et Mexique, pays dans lesquels la parité a été atteinte ou les femmes sont plus nombreuses que les hommes à la chambre unique ou basse du parlement national).
- L'Asie est la région qui a enregistré la plus forte progression (+3,7 points), surpassant toutes les autres régions pour les gains de représentation des femmes dans les chambres soumises à renouvellement en 2025.
- En Europe, les femmes ont remporté au minimum 30 % des sièges parlementaires dans les neuf chambres concernées par des élections en 2025.



En 2025, la proportion de femmes parlementaires en Équateur a atteint un niveau record de 45 % grâce à une loi sur les quotas paritaires qui exige désormais que les femmes occupent la moitié des places en tête des listes des partis politiques. © Rodrigo BUENDIA/AFP

Tendances régionales

Amériques

Depuis déjà quelques années, la région des Amériques est en tête du classement mondial de participation des femmes dans les parlements, une tendance qui ne s'est pas démentie en 2025. Dans les Amériques, les femmes occupaient 35,6 % des sièges de parlementaires au 1^{er} janvier 2026, devançant toutes les autres régions du monde. C'est d'ailleurs dans cette région que se trouvent quatre des cinq pays ayant la plus forte représentation parlementaire des femmes (Cuba, Nicaragua, Bolivie et Mexique, pays dans lesquels soit la parité a été atteinte soit les femmes sont plus nombreuses que les hommes à la chambre unique ou basse du parlement national).

En 2025, 14 pays² de la région ont procédé à des élections concernant 21 chambres. Dans celles-ci, en moyenne, 36,1 % des parlementaires élus ou nommés sont des femmes, soit une augmentation de 0,7 point par rapport à la proportion de femmes élues dans ces mêmes chambres aux précédentes élections. Dans 12 de ces chambres, la représentation des femmes a progressé par rapport au scrutin précédent, tandis qu'elle a reculé dans 4 chambres. Dans les autres, la proportion est restée la même ou la variation n'a pas dépassé un point de pourcentage. La plus forte progression, favorisée par la petite taille du parlement, a été enregistrée par Saint-Vincent-et-les Grenadines, avec un gain de 12,3 points (le nombre de sièges des femmes est

passé de 4 à 7). Viennent ensuite les chambres hautes de Sainte-Lucie et du Chili, avec des gains respectifs de 9,1 et 8 points de pourcentage.

Par ailleurs, des évolutions notables ont été observées dans la région car les élections législatives ont mené à des succès historiques pour l'égalité femmes-hommes au niveau exécutif. Au Suriname, par exemple, Jennifer Geerlings-Simons est devenue Présidente après que son parti, le Parti national démocrate (NDP), a obtenu la majorité des sièges aux élections législatives de mai. Elle est la première femme à accéder à la plus haute fonction politique du pays. À Trinité-et-Tobago, Kamla Persad-Bissessar a été élue Première Ministre après que son parti, le Congrès national uni (UNC), a remporté les élections qui se sont tenues en avril. C'est la deuxième fois que Mme Persad-Bissessar accède à ce poste (qu'elle avait déjà occupé de 2010 à 2015). Ainsi, Trinité-et-Tobago est entré dans le petit cercle des pays du monde qui ont à la fois une femme à la tête de l'État et à la tête du gouvernement, Christine Kangaloo étant Présidente du pays depuis mars 2023. Au Canada, le Premier Ministre, Mark Carney, a nommé un [cabinet composé d'un nombre égal de femmes et d'hommes](#) après avoir assuré la reconduction du Parti libéral au pouvoir à la suite des élections. Ce faisant, il s'inscrit dans le droit fil de son prédécesseur, Justin Trudeau. Celui-ci avait en effet déjà composé un cabinet observant la parité et avait, en outre, nommé un nombre particulièrement important de femmes au Sénat, lequel compte actuellement plus de femmes que d'hommes, pour la première fois dans l'histoire du pays.

² La comptabilisation totale ne tient pas compte du Venezuela, les résultats officiels des élections de 2025 n'étaient pas encore disponibles à la date de publication du rapport.

Constitution d'un parlement paritaire en Bolivie, niveau record de la proportion des femmes en Équateur

La **Bolivie** fait désormais partie du petit groupe de pays dont le parlement comprend autant (ou plus) de femmes que d'hommes. En 2025, 66 femmes ont été élues à la Chambre des députés, chambre basse bolivienne, soit 50,8 % des sièges. À la chambre haute (Chambre des sénateurs), les femmes détiennent désormais la majorité avec 58,3 % des sièges. La part des femmes a augmenté dans les deux chambres en 2025, enregistrant un gain de 4,6 points à la chambre basse et de 2,8 points à la chambre haute, par rapport aux élections précédentes. Au cours des dernières décennies, la Bolivie a fait des progrès remarquables en matière de représentation des femmes au parlement, grâce à l'adoption de quotas en 2010. En 2014, 53,1 % de femmes avaient été élues à la chambre basse qui avait ainsi rejoint le groupe des leaders mondiaux en la matière. Un recul avait cependant été observé aux élections de 2020 (46,9 % de femmes) avant que la parité ne soit rétablie en 2025. Près de la moitié des élues ont 40 ans ou moins, signe d'un corps politique ouvert à la jeunesse. En revanche, sur les sept sièges réservés aux peuples indigènes, un seul est allé à une femme (soit 14,2 %). Cet important déficit montre qu'il faudra à l'avenir faire particulièrement attention à ce que, dans tous les groupes de population, les femmes jouissent des mêmes possibilités de participation et de représentation politique.

À l'Assemblée nationale de l'**Équateur**, la représentation des femmes a atteint 45 % aux élections de 2025, un record absolu qui représente un gain de deux points par rapport aux élections précédentes tenues en 2023. Dans ce pays une exigence de parité entre les sexes et d'alternance sur les listes a été instaurée en 2008. En outre, une loi dispose que, pour les scrutins binominaux ou de liste (élections à des postes occupés par plusieurs personnes) 25 % des candidats doivent avoir entre 18 et 29 ans. En 2020, un système de liste fermée a également été mis en place et une loi a été votée pour imposer aux partis d'augmenter progressivement la part des femmes en tête des listes de candidats. [En 2021, la proportion requise était de 15 %. Cette proportion a été portée à 30 % pour les élections de 2023](#) et en 2025 les partis devaient assurer [la parité entre les candidats occupant les têtes de liste](#).

Moins de femmes élues aux élections de mi-mandat en Argentine ainsi qu'aux élections anticipées au Canada

En **Argentine**, 127 sur 257 sièges ont été renouvelés lors des élections de mi-mandat. Après ces élections, le nombre total des femmes occupant un siège à la Chambre des députés (chambre basse) se monte à 106, soit 41,2 %, marquant un recul de 1,9 point par rapport à 2023. Même si la loi électorale impose la parité parmi les candidats et l'application d'un système de type « fermeture éclair » avec alternance des femmes et des hommes sur les listes de parti, la parité entre les sexes n'a pas été respectée pour les têtes de liste. Une femme était placée en tête [de quelque 30 % des listes seulement](#) et dans plusieurs provinces, la part des listes avec une femme en première position ne

dépassait pas 15 %, même si la parité en tête des listes était respectée dans d'autres provinces. Au Sénat (chambre haute), 11 femmes ont été élues pour 24 sièges renouvelés. Après les élections, sur les 72 sièges que compte le Sénat, la représentation des femmes s'établit à 45,8 %, soit la même proportion qu'après les élections précédentes.

En 2021, le **Canada** avait élu au parlement [la plus forte proportion de femmes](#) de l'histoire du pays. La progression a toutefois marqué le pas cette année. En 2025, la part des femmes élues à la Chambre des communes (chambre basse) est restée pratiquement inchangée (malgré un petit repli) à 30,3 % contre 30,5 % en 2021.

Moins de femmes se sont présentées cette année – alors qu'elles constituaient 37,9 % des candidats aux élections précédentes, ce chiffre est tombé à 30,4 % en 2025. [Trois des quatre principaux partis politiques ont affiché un net recul de la part de femmes parmi leurs candidats](#), selon une analyse de l'association « À voix égales » qui travaille à améliorer la représentation des femmes dans la politique canadienne. En 2025, il y avait 35 % de femmes [parmi les candidats du Parti libéral \(contre 43 % en 2021\), 22 % parmi les candidats du Parti conservateur \(contre 33 % précédemment\) et 39 % parmi les candidats du Bloc Québécois \(contre 47 % en 2021\)](#).

Europe

En Europe, la représentation des femmes au parlement s'établit à 32,3 % (au 1^{er} janvier 2026), ce qui classe ce continent en deuxième position parmi les régions. Dans cette région, neuf chambres de neuf pays étaient concernées par des élections législatives en 2025. La proportion des femmes élues dans ce cadre s'élève à 35,4 %, ce qui ne marque qu'une légère amélioration de 0,2 point par rapport aux résultats globalement obtenus dans ces chambres aux élections précédentes. Dans six de ces chambres, la représentation des femmes a augmenté en 2025, tandis qu'elle a reculé dans trois chambres. La Tchéquie a montré la voie en affichant un gain de 8,5 points à la chambre basse, suivie par la chambre haute irlandaise (+5 points) et le parlement du Liechtenstein (+4 points). Par ailleurs, au Liechtenstein, [Brigitte Haas a été élue Première Ministre](#) après la victoire de son parti, l'Union patriotique, aux élections législatives de février. Elle est la première femme de l'histoire de ce pays à accéder à ce poste.

Record absolu de la représentation des femmes dans les chambres basses de Tchéquie et des Pays-Bas, ainsi qu'au Sénat irlandais

Les élections d'octobre ont permis une importante progression de la représentation des femmes à la chambre basse de **Tchéquie** : 67 femmes ont été élues sur un total de 200 sièges, soit un tiers des parlementaires. Cette évolution marque un véritable bond par rapport aux résultats du scrutin de 2021, qui avait vu l'élection de 50 femmes représentant 25 % des députés. Il s'agit donc [d'un record historique pour ce pays](#). Ce scrutin a également marqué un



L'élection de femmes à la chambre basse de la Tchéquie a atteint un niveau historique en 2025. Un tiers des parlementaires sont désormais des femmes et Julie Smejkalová (photo), âgée de 21 ans, est devenue la plus jeune parlementaire de l'histoire du pays. © Renata Matějková/List of News

jalons pour la représentation des jeunes, avec l'élection de [15 députés de 30 ans ou moins](#), soit quatre fois plus qu'aux élections précédentes. Parmi ces jeunes députés figure [Julie Smejkalová](#) qui, à 21 ans (âge minimum légal pour être élu), a battu le record de jeunesse des parlementaires de son pays. Globalement, la moyenne d'âge, qui s'établit à 49,1 ans en 2025, a baissé par rapport à 2021 où l'âge moyen des élus était de 50,4 ans.

La proportion des femmes élues [a nettement augmenté au sein de certains partis politiques](#), dépassant même parfois [la part des femmes parmi les candidats présentés](#) – ainsi, 15 des 18 élus du Parti pirate sont des femmes (alors que les femmes ne constituaient que 38 % des candidats de ce parti), et 13 des 22 élus du parti Maires et indépendants (STAN) sont des femmes (pour 31 % de candidates). Le parti ANO (« Oui »), parti majoritaire, a obtenu 80 élus, dont 26,3 % de femmes (pour 28 % de candidates). Il est frappant de constater que, pour la première fois, la part des élues a dépassé la part des femmes sur les listes de candidature, [grâce à un vote préférentiel en faveur des femmes](#).

Selon le système électoral tchèque, les votants doivent en effet spécifier leur préférence entre les partis politiques, mais aussi entre les candidats en encerclant des noms sur les listes, une opération surnommée kroužkování (encercllement). Les candidats qui obtiennent un nombre substantiel de ces « votes préférentiels » remontent dans l'ordre de la liste et ont ainsi plus de chances d'être élus. En 2021, au moment des précédentes législatives, une initiative baptisée zakroužkuj ženu (littéralement, « encerclez une femme ») [avait appelé les votants à encercler](#) des noms de candidates le jour du scrutin afin de signaler aux partis leur désir de voir plus de femmes élues. A posteriori, les responsables de cette initiative ont [estimé](#) à 13 le nombre de femmes élues par ce biais. En 2025 – alors que la proportion de candidates n'a pas beaucoup évolué par rapport aux élections précédentes – les préférences manifestées par les votants semblent avoir favorisé les femmes, [permettant l'élection de 23 femmes députées](#).

Vingt femmes ont été élues sénatrices au Seanad Éireann, chambre haute du Parlement **irlandais**. Elles constituent 40,8 % des parlementaires élus lors de ce scrutin. Avec la nomination de sept femmes supplémentaires, la part totale des sénatrices atteint 45 % à l'issue de ces élections, soit une hausse de 5 points par rapport au scrutin de 2020 et [un record pour le pays](#). En 2020, 15 femmes avaient été élues et 9 avaient été nommées.

Aux **Pays-Bas**, la chambre basse élue en 2025 comprend 43,3 % de femmes, ce qui marque une amélioration par rapport aux 40 % de femmes élues au scrutin précédent. Il s'agit [de la plus forte représentation parlementaire des femmes](#) dans l'histoire de ce pays. Par ailleurs, [l'âge médian des législateurs](#) a légèrement baissé avec cette nouvelle assemblée, passant de 45,2 à 43,8 ans. Les Pays-Bas ont un [système de représentation proportionnelle](#), les électeurs ayant également la possibilité [d'indiquer leur préférence en distinguant des candidats sur les listes](#). Les candidats placés en bas de liste qui obtiennent plus de 25 % de votes préférentiels remontent dans le classement et remportent le siège. Cinq femmes ont ainsi remporté un siège grâce au vote préférentiel des électeurs, [selon la fondation Stem op een Vrouw \(Votez pour une femme\)](#) qui travaille à améliorer la [participation des femmes à la vie politique](#), et contribue ainsi à une meilleure représentation des femmes au parlement.

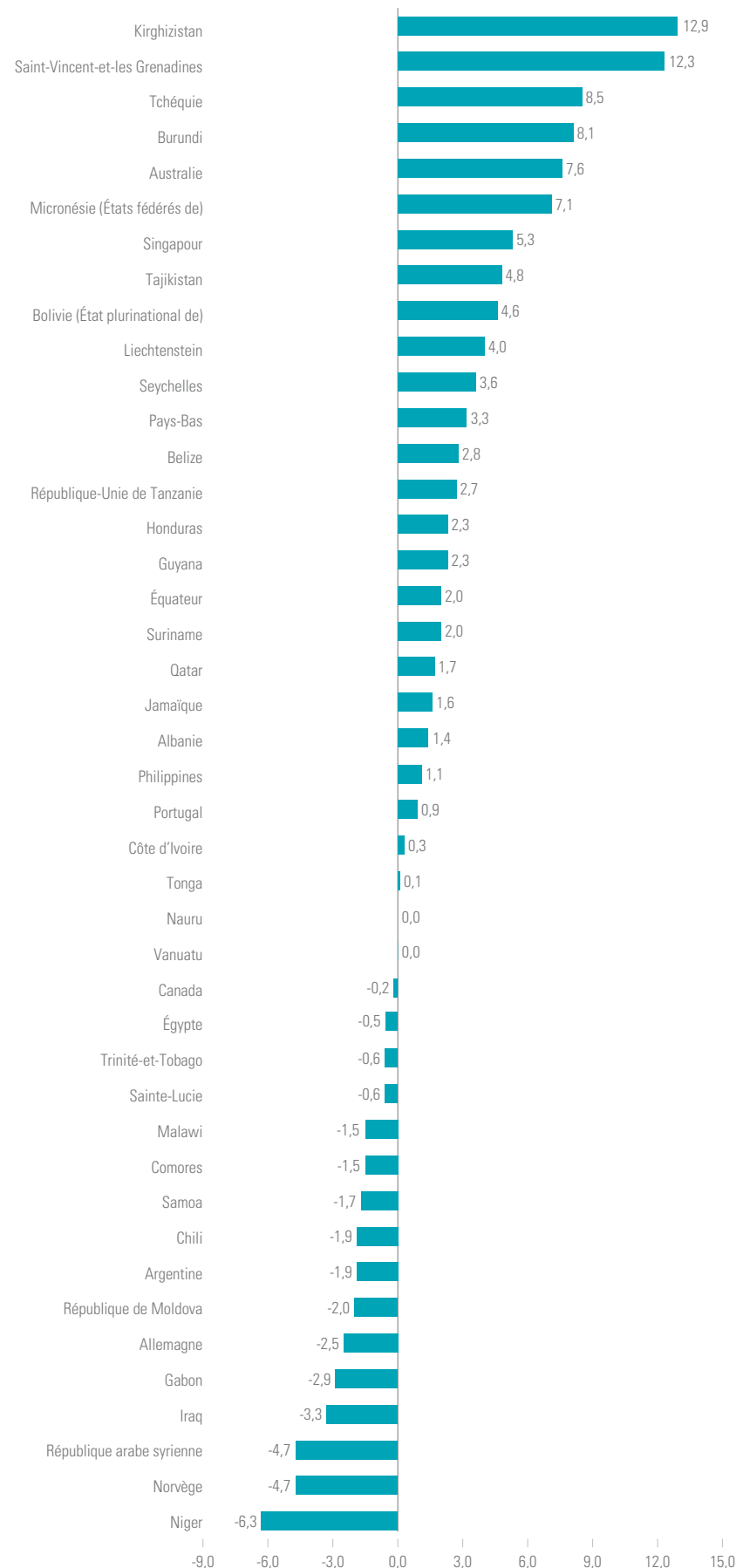
Recul de la représentation des femmes en Allemagne après la modification du système électoral

En **Allemagne**, les 204 femmes élues au Bundestag (chambre basse) occupent 32,4 % des sièges. Ce résultat marque une baisse de 2,5 points par rapport au scrutin précédent où la part des femmes élues était de 34,9 %. Ce repli a été imputé aux changements apportés au système électoral. L'Allemagne a un système électoral mixte dans le cadre duquel les électeurs disposent de deux voix : la première sert à élire un candidat à la majorité simple et la seconde va à un parti politique, les partis remportant ainsi un nombre de sièges proportionnel aux suffrages obtenus. En 2025, [le système a été modifié](#). Le système mixte est conservé, mais le nombre de sièges alloués aux partis par le biais de la représentation proportionnelle a été réduit (le scrutin de 2025 a mené à l'élection de 630 parlementaires contre 736 précédemment). Dans la mesure où la représentation proportionnelle a tendance à favoriser la représentation des femmes, des spécialistes avaient d'ailleurs [anticipé une baisse de la proportion des élues](#) en amont des élections.

Figure 2

Renouvellements parlementaires en 2025

Avancées et reculs (en points de pourcentage) de la représentation des femmes dans les chambres uniques ou basses renouvelées en 2025



Afrique subsaharienne

En Afrique subsaharienne, la représentation des femmes, qui s'établit à 27,1 % (au 1^{er} janvier 2026), se situe juste en dessous de la moyenne mondiale. En 2025, dans les 13 chambres des 11 pays de cette région où se sont tenues des élections législatives, les renouvellements ont conduit à une proportion de 26,5 % de femmes élues ou nommées. Deux de ces chambres – les chambres hautes du Tchad et du Togo – étaient nouvelles et les élections les concernant se déroulaient pour la première fois en 2025. Ces deux chambres exceptées, 26,1 % des parlementaires élus ou nommés dans les 11 autres chambres sont des femmes, ce qui marque un léger recul par rapport à la situation précédente dans ces mêmes chambres (26,3 %). La part des femmes a augmenté dans six chambres, baissé dans quatre autres, tandis qu'une chambre enregistrait une variation inférieure à 1 point de pourcentage.

Le Burundi en tête des gains dans la région

En 2025, la représentation des femmes a enregistré des gains record dans les deux chambres du **Burundi**. À la chambre basse, l'Assemblée nationale, la représentation des femmes a progressé de 1,4 point en 2025 avec l'élection ou la nomination de 44 femmes représentant 39,6 % des 111 députés. Au Sénat, malgré la diminution du nombre de sièges (en 2023, des modifications constitutionnelles ont réduit le nombre de sièges de 39 à 13), la progression a été encore plus saisissante : 5 des 10 sièges soumis au scrutin indirect ont été remportés par des femmes et l'un des

trois sièges attribués par nomination est allé à une femme. En conséquence, la part des femmes élues ou nommées s'établit à 46,2 %, enregistrant un bond de 5,1 points. Le système électoral du Burundi comprend des quotas qui assurent une représentation minimum des femmes et de différents groupes ethniques. [Dans les deux chambres, 30 % des sièges sont réservés aux femmes.](#)

Progression à la chambre haute de Namibie après une période de recul et création d'une chambre haute au Tchad

[Sept femmes ont été élues au Conseil national de Namibie, la chambre haute du parlement namibien.](#) Elles occupent 16,7 % des sièges (42) de cette chambre, avec un siège de plus qu'au scrutin précédent (2020). À l'issue des élections de 2004 et de 2010, la proportion des sièges occupés par des femmes s'élevait à 26,9 %. Elle a ensuite décliné – tombant d'abord à 24,4 % en 2015, puis à 14,3 % en 2020. Si la tendance baissière s'est légèrement inversée en 2025, les résultats pour cette chambre restent inférieurs aux performances passées. L'inversion de tendance peut être imputée aux succès du parti dominant, l'Organisation du peuple du Sud-Ouest africain (SWAPO) aux élections régionales et locales, succès qui par voie de conséquence a eu une influence sur la composition du Conseil national, lequel est élu au suffrage indirect. Depuis des années, la SWAPO est le seul parti à avoir mis en place [des quotas et un système « fermeture éclair »](#) pour assurer la parité parmi ses candidats. [La SWAPO, parti dominant jusqu'en 2015, a vu sa représentation dans les conseils régionaux baisser en 2020 avant de remonter en 2025.](#)



En 2025, la représentation des femmes a connu une augmentation significative au Parlement burundais, atteignant 39,6 % à la Chambre basse et 46,2 % à la Chambre haute. Ce chiffre dépasse largement le quota de 30 % qui s'applique aux deux chambres. © Tchandrou Nitanga/AFP

Il est à noter qu'Emma Muteka, plus jeune membre d'un conseil régional de Namibie, est devenue Vice-Présidente du Conseil national après sa réélection en 2025.

Début 2025, le **Tchad** s'est doté d'une chambre haute – le Sénat. Cette chambre a été créée à la suite de l'adoption des [réformes constitutionnelles de 2020 et de la nouvelle Constitution de 2023 qui ont introduit d'importants changements](#) du régime politique de ce pays d'Afrique centrale. Le Sénat comprend 69 membres, dont 46 sont élus au suffrage indirect et 23 sont nommés par le Président. [Un quota garantit une représentation des femmes d'au moins 30 %](#). Lors des élections qui se sont tenues en février, 18 femmes figuraient parmi les 46 parlementaires élus au suffrage indirect. Huit femmes ont été nommées, soit une proportion totale de femmes au Sénat de 37,7 %.

Baisse de la représentation des femmes à la chambre basse du Gabon et à la chambre unique du Niger après les coups d'État survenus dans ces pays

Au **Gabon**, 2025 a été une année importante – en effet, les élections législatives qui se sont tenues l'année dernière étaient les premières organisées depuis le coup d'État de 2023. En application de la Charte de la transition publiée en septembre 2023, l'un des meneurs du coup d'État, le Général Brice Oligui Nguema, a été investi Président de la transition. La première session d'un parlement de transition bicaméral s'est tenue en octobre 2023. En novembre 2024, une nouvelle constitution a été approuvée par référendum. La nouvelle constitution conserve un parlement bicaméral, avec un mandat de cinq ans pour les deux chambres. La loi électorale adoptée par le parlement de transition en janvier 2025 dispose qu'au moins 30 % des candidats aux élections de l'Assemblée nationale et du Sénat doivent être des femmes et qu'au moins 20 % des candidats à ces deux chambres doivent être des jeunes.

Trente femmes ont été élues à l'Assemblée nationale (chambre basse) qui compte 139 sièges, soit 21,6 % et une baisse de 2,9 points par rapport à la proportion de femmes députées avant le coup d'État. Au Sénat, 17 femmes ont été élues, soit 24,3 % (+1,4 point).

Comme le Gabon, le **Niger** a connu un coup d'État en juillet 2023 et le parlement a été dissous. Pendant la période de transition, la Charte de la refondation (charte de transition) a prévu la mise en place d'un Conseil consultatif de la refondation. Le 1^{er} mai 2025, le président de transition, M. Tchiani, a nommé, par décret, les 194 membres du Conseil consultatif, dont 38 femmes (19,6 %). Aux dernières élections tenues avant le coup d'État, les femmes avaient obtenu 25,9 % des sièges.

Moyen-orient et Afrique du nord

Avec seulement 16,2 % de femmes dans les parlements au 1^{er} janvier 2026, la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA) est en retard sur les autres régions du monde en matière de représentation des femmes au parlement. En 2025, les renouvellements parlementaires y ont concerné six chambres dans cinq pays, et la part des femmes parmi les parlementaires élus ou nommés s'est établie à 18,5 % seulement, en légère baisse par rapport aux 19,6 % enregistrés lors des renouvellements précédents de ces mêmes chambres. Dans cinq chambres la part des femmes a baissé, tandis qu'elle a augmenté dans une seule chambre – le Parlement du Qatar –, de 1,7 point.

Moins de femmes au Parlement iraquien et à la chambre haute algérienne

En **Iraq**, 84 femmes ont été élues lors des élections législatives tenues en novembre, soit un peu plus du quart (25,5 %) des parlementaires. Ce résultat marque un recul par rapport au scrutin précédent qui avait vu l'élection de 95 femmes (-3,3 points). Il y avait pourtant 29 % de femmes parmi les candidats, comme aux élections précédentes de 2021. En Iraq, 25 % des sièges sont réservés aux femmes (83 sur 329). Les femmes peuvent participer aux élections indépendamment du système de quota, l'application du quota n'intervenant que si la proportion est inférieure au niveau requis. En 2025, [moins de femmes – 25 seulement – ont remporté un siège indépendamment, contre 57 élues hors quota aux élections précédentes.](#)

Pendant la période précédant les élections, [un nouveau parti politique](#) a été lancé en Iraq, le parti des femmes al-Mawadda, dont l'objectif est de porter haut et fort la voix des femmes dans un contexte politique national conservateur dominé par les hommes. Ce parti n'a cependant pas pu prendre part aux élections de 2025, en raison des retards pris par la procédure de sa création officielle.

Depuis la création en 1997 de la chambre haute **algérienne**, Majlis al-Ummah ou Conseil de la nation, les femmes y sont toujours restées très minoritaires (avec un pourcentage à un seul chiffre). La situation n'a pas beaucoup évolué en 2025, année de renouvellement de 58 sièges dans cette chambre. Aucune femme n'a été élue à ces élections indirectes. La chambre comprend aussi des membres nommés par le Président et une femme est devenue parlementaire par ce biais. Le Conseil de la nation comprend maintenant quatre femmes, soit 2,5 % de ses membres – encore en retrait par rapport aux 4,3 % du précédent scrutin –, ce qui constitue la troisième plus faible proportion de femmes dans les chambres hautes à l'échelle mondiale.



En 2025, la chambre basse égyptienne a enregistré une amélioration de la représentation des femmes, dépassant le quota de 25 % pour atteindre 26,8 % des sièges. © Islam Safwat/NurPhoto/NurPhoto via AFP

En Égypte, baisse de la représentation des femmes dans les deux chambres

En **Égypte**, la représentation des femmes a également enregistré un recul dans les deux chambres du parlement. À la chambre haute, dont les membres sont élus selon un système mixte – 100 par scrutin direct sur des listes de parti fermées, 100 par scrutin majoritaire, les 100 derniers étant nommés par le Président –, 20 femmes et 180 hommes ont été élus. Douze femmes ont été nommées, ce qui a porté la proportion des femmes dans cette chambre à 10,7 % à l'issue des élections de 2025, soit 2,7 points de moins qu'après les élections précédentes. Cette proportion dépasse à peine la proportion de sièges réservés aux femmes par la loi électorale (10 %). À la chambre basse également, la proportion de femmes parlementaires a légèrement diminué. À l'issue du précédent scrutin, les femmes représentaient 27,3 % de l'ensemble des parlementaires, mais en 2025, cette proportion est tombée à 26,8 %. Alors que l'Égypte avait essayé d'autres types de quotas auparavant, un quota par sexe de 25 % a été appliqué en 2020, dopant considérablement la représentation parlementaire des femmes (+11,3 points). Les élections de 2025 marquaient la seconde application de ce quota depuis sa prise d'effet, et, en dépit d'un léger recul, la proportion de femmes est restée supérieure au seuil fixé.

Retour à la nomination des parlementaires au Qatar

Après la tenue des premières élections législatives nationales en 2021, le **Qatar** est revenu en 2025 à un système de nomination, et non d'élection des parlementaires. En 2024, le pays a [organisé un référendum](#) qui a préparé ce changement. Selon ce nouveau système, le Conseil de la Choura (Parlement du Qatar) doit comprendre un minimum de 45 membres nommés par l'Émir. Trois femmes ont été nommées, soit 6,1 % de l'ensemble des membres. En 2021, aucune femme n'avait été élue et deux avaient été nommées (soit 4,4 % des sièges). Des femmes ont été nommées pour la première fois au Conseil de la Choura en novembre 2017, date à laquelle leur représentation a atteint un record de 9,8 %. Actuellement, la vice-présidence du Conseil de la Choura est occupée par une femme, Hamda Al-Sulaiti, qui est également l'une des vice-présidentes du Comité exécutif de l'UIP.

Tableau 1

Représentation des femmes dans les chambres uniques et basses après les renouvellements parlementaires de 2025

N°	Pays	Total de sièges	Total de femmes (nbre)	Total de femmes (%)	Quotas
1	Bolivie (État plurinational de)	130	66	50,8	Oui***
2	Australie	150	69	46,0	Oui*
3	Équateur	151	68	45,0	Oui***
4	Pays-Bas	150	65	43,3	Oui*
5	Argentine	257	106	41,2	Oui**
6	Norvège	169	68	40,2	Oui*
7	Burundi	111	44	39,6	Oui**
8	République-Unie de Tanzanie	387	153	39,5	Oui***
9	République de Moldova	101	38	37,6	Oui**
10	Guyana	72	26	36,1	Oui***
11	Albanie	140	49	35,0	Oui**
12	Chili	155	52	33,5	Oui*
13	Tchéquie	200	67	33,5	Oui*
14	Portugal	230	77	33,5	Oui**
15	Kirghizistan	87	29	33,3	Oui***
16	Allemagne	630	204	32,4	Oui*
17	Singapour	99	32	32,3	Non
18	Liechtenstein	25	8	32,0	Non
19	Suriname	51	16	31,4	Non
20	Saint-Vincent-et-les Grenadines	23	7	30,4	Non
21	Canada	343	104	30,3	Oui*
22	Jamaïque	63	19	30,2	Non
23	Honduras	128	38	29,7	Oui***
24	Tadjikistan	63	18	28,6	Non
25	Philippines	313	89	28,4	Oui*
26	Égypte	596	160	26,8	Oui
27	Seychelles	34	9	26,5	Non
28	Iraq	329	84	25,5	Oui**
29	Trinité-et-Tobago	42	10	23,8	Non
30	Gabon	139	30	21,6	Oui***
31	Malawi	224	48	21,4	Oui*
32	Micronésie (États fédérés de)	14	3	21,4	Non
33	Niger	194	38	19,6	Non
34	Comores	33	5	15,2	Non
35	Côte d'Ivoire	253	34	13,4	Oui**
36	Belize	32	4	12,5	Non
37	Nauru	19	2	10,5	Non
38	Sainte-Lucie	19	2	10,5	Non
39	Samoa	51	5	9,8	Oui**
40	Qatar	49	3	6,1	Non
41	République arabe syrienne	122	6	4,9	Non
42	Tonga	26	1	3,8	Non
43	Vanuatu	52	1	1,9	Non

NB : * indique qu'au moins un parti politique a adopté des mesures volontaires pour accroître le nombre de candidates ; ** indique un quota législatif (quota de candidates ou sièges réservés) ; *** indique à la fois des quotas législatifs et des quotas volontaires de partis.

Asie

Avec une proportion de 22,2 % de femmes parlementaires au 1^{er} janvier 2026, l'Asie est à la traîne à l'avant-dernière place du classement par région (juste devant la région MENA) de la représentation parlementaire des femmes. En 2025, des renouvellements ont eu lieu dans cinq pays et sept chambres. Les femmes constituent 29,5 % de l'ensemble des parlementaires élus ou nommés dans ce cadre, soit une amélioration de 3,7 points par rapport aux précédents renouvellements des mêmes chambres. À l'exception d'une chambre (chambre haute des Philippines) qui a enregistré un recul, toutes les chambres ont affiché une progression de la représentation des femmes en 2025. Les progrès ont été particulièrement sensibles au Kirghizistan (+12,9 points) suivi des chambres hautes du Tadjikistan et du Parlement de Singapour (+ 7,7 et +5,3 points respectivement). Pour cette région, un développement majeur est à noter : au Japon, Sanae Takaichi est devenue Première ministre. C'est la première fois dans l'histoire de ce pays qu'une femme atteint le plus haut échelon de la hiérarchie politique.

Bond de la représentation des femmes au Kirghizistan grâce à l'instauration d'un nouveau système électoral et d'un quota plus strict

Les citoyens du **Kirghizistan** se sont rendus aux urnes en 2025 avec un nouveau système électoral et un quota par sexe plus exigeant. Selon le système électoral précédent, 54 des 90 parlementaires étaient élus sur des listes de partis et les 36 restants au scrutin uninominal. Un quota de 30 % de femmes était en place pour les sièges soumis au système de représentation proportionnelle, mais aucun quota n'était appliqué pour ceux pourvus au scrutin uninominal. [De ce fait, aux élections précédentes, alors que la proportion des femmes candidates atteignait 36 % pour les sièges pourvus](#)

[à la représentation proportionnelle, elle ne dépassait pas 6,5 % des candidats au scrutin uninominal.](#)

En 2025, le pays est passé à un système majoritaire : les votants élisent trois représentants dans chacune des 30 circonscriptions sur la base d'un système à la majorité simple. [La nouvelle loi électorale dispose qu'il ne peut pas y avoir plus de deux élus d'un même sexe dans une même circonscription.](#) Cette disposition garantit de fait une représentation minimale des femmes de 33,3 %. Ces changements semblent avoir eu un effet immédiat : 29 femmes ont été élues en 2025, soit un bond de 12,9 points par rapport aux élections précédentes (qui avaient mené à une proportion de 20,5 % de femmes).

Année historique pour l'égalité des sexes au Japon, progression à Singapour et au Tadjikistan

2025 est une année historique pour la politique du **Japon**, pays qui s'est doté pour la première fois d'une Première Ministre. Le parlement japonais a voté et choisi Sanae Takaichi pour diriger le pays, brisant ainsi le plafond de verre qui bloquait depuis longtemps la progression des femmes dans la politique de ce pays. L'élection de Mme Takaichi a été précédée d'un autre événement mémorable : l'élection en juillet d'un tiers de femmes parmi les nouveaux parlementaires du Sangiin (Chambre des conseillers), la chambre haute de ce pays d'Asie orientale.

Quarante-deux femmes ont été élues à cette chambre (dont une lors d'une élection partielle), aux côtés de 83 hommes, ce qui marque une avancée majeure de la participation des femmes à la vie politique du pays. La représentation globale des femmes dans cette chambre s'établit ainsi à 29,4 %, en hausse de 3,6 points par rapport aux résultats des élections précédentes.



Au Kirghizistan, la représentation des femmes au Parlement a atteint un niveau record en 2025 grâce à un nouveau système électoral et à un quota par sexe plus strict, qui réserve désormais un tiers des sièges aux femmes. © Vyacheslav Oseledko/AFP

Les femmes au parlement

au 1^{er} janvier 2026

Proportion des femmes au parlement

27,5 %

des parlementaires dans le monde sont des femmes
(au 1^{er} janvier 2026)



Progression en 2025

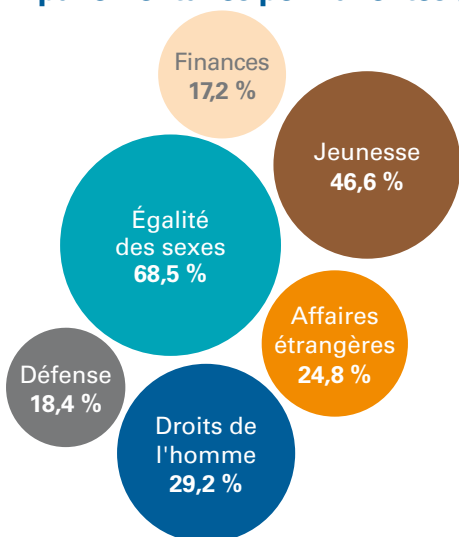
Progression du 1^{er} janvier 2025 au 1^{er} janvier 2026

+0,3 points

Progression de ces dernières années
(en points de pourcentage, au 1^{er} janvier de chaque année)



Proportion de femmes présidentes de commissions parlementaires permanentes (%)



Présidentes de parlement

Au 1^{er} janvier 2026, 54 chambres parlementaires étaient dirigées par des femmes

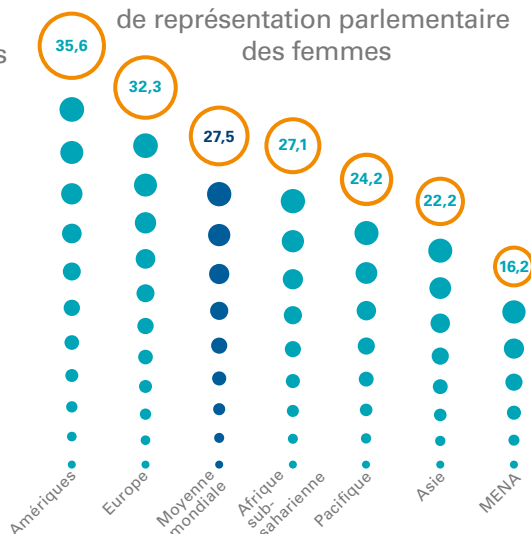


19,9 %

des présidentes de chambres parlementaires étaient des femmes

Pourcentage de femmes parlementaires par région

La région des Amériques est en tête du classement mondial en matière de représentation parlementaire des femmes



Femmes nommées aux postes de direction des parlements en 2025

12

femmes parmi les 75 présidents nommés en 2025 (16 %)



dont deux premiers cas notables : les Assemblées nationales des **Seychelles** et de **Namibie** ont nommé des présidentes pour la première fois

Les 10 premiers

Pays ayant la plus forte proportion de femmes parlementaires dans leur chambre basse/unique au 1^{er} janvier 2026

Rang	Pays	Femmes parlementaires (%)
1	Rwanda	63,8
2	Cuba	57,2
3	Nicaragua	55,0
4	Bolivie (État plurinational de)	50,8
5	Mexique	50,4
6	Andorre	50,0
"	Émirats arabes unis	50,0
8	Costa Rica	49,1
9	Australie	46,0
"	Islande	46,0

Les 5 meilleures progressions lors des élections/renouvellements de 2025

Chambres basses/uniques ayant enregistré les progrès les plus importants en 2025 (en points de pourcentage)

Kirghizistan +12,9

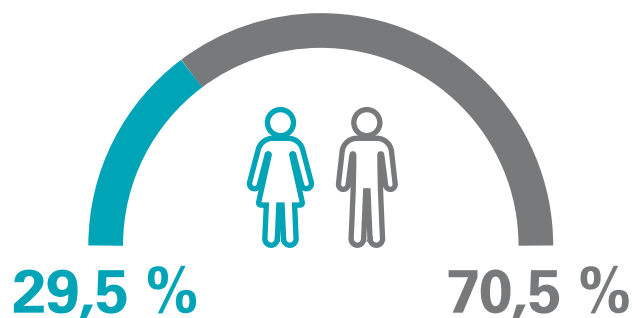
Saint-Vincent-et les Grenadines +12,3

Tchéquie +8,5

Burundi +8,1

Australie +7,6

Proportion de femmes élues ou nommées en 2025



Proportion de femmes parlementaires dans les 62 chambres renouvelées en 2025

Les quotas sont efficaces

Dans les chambres où **aucun quota** n'était en vigueur lors des renouvellements en 2025 :

23,3 %

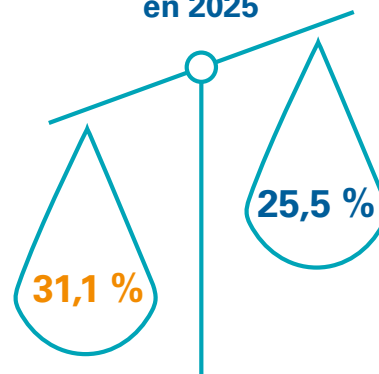
des personnes élues ou nommées au parlement étaient des femmes

Dans les chambres où **un type de quota** était en vigueur lors des renouvellements en 2025 :

30,9 %

des personnes élues ou nommées au parlement étaient des femmes

Proportion de femmes parlementaires dans les 62 chambres renouvelées en 2025




31,1 % des personnes élues dans **le cadre de systèmes électoraux proportionnels ou mixtes** étaient des femmes

25,5 % des personnes élues dans **le cadre de systèmes électoraux majoritaires ou à majorité relative** étaient des femmes

Élections en 2025 : des hauts et des bas


En 2025, 62 chambres parlementaires dans 49 pays ont été renouvelées ou ont organisé des élections. Parmi celles-ci, on compte deux nouvelles chambres.

32/60 

ont **plus** de femmes parlementaires qu'avant les élections/renouvellements de 2025

11/60 

ont **la même proportion*** de femmes parlementaires qu'avant les élections/renouvellements de 2025

17/60 

ont **moins** de femmes parlementaires qu'avant les élections/renouvellements de 2025

*Une proportion égale implique une variation inférieure à 1 point de pourcentage entre les élections/renouvellements.

Cette amélioration a été obtenue en dépit d'une baisse du pourcentage des candidates (29,1 % contre 33,2 % aux élections précédentes, en deçà de l'objectif du gouvernement fixé à 35 %). [Il est toutefois à noter que les partis conservateurs semblent avoir davantage mis les femmes en avant pour ce scrutin, contrairement à ce qu'ils avaient fait par le passé, ce qui a contribué à cette amélioration.](#)

[À la fin de cette même année, 58 femmes parlementaires de la chambre basse ont exigé l'aménagement d'installations adaptées aux femmes dans les bâtiments du parlement.](#) Cette demande élémentaire d'infrastructures adaptées souligne que le changement se fait lentement mais sûrement.

Aux élections de mai 2025, 32 femmes ont été élues au Parlement de **Singapour**. Elles occupent 32,3 % des 99 sièges de ce parlement, ce qui marque un gain de 2,5 points par rapport aux élections précédentes tenues en 2020. Pour ce scrutin, une augmentation du nombre et de la part des femmes candidates a également été constatée, malgré l'absence de législation imposant une proportion

minimale de femmes parmi les candidats. En 2025, 53 femmes se sont présentées aux élections, soit un quart de l'ensemble des candidats, une proportion en hausse par rapport à un total de 20,8 % lors des élections précédentes. Le parti au pouvoir, le Parti d'action populaire (PAP) qui a remporté les élections avec une large majorité, avait présenté 32 femmes parmi ses 97 candidats, [un record dans l'histoire du PAP](#). Il a soutenu l'élection de 32 nouveaux candidats, dont 13 femmes. [Six femmes figuraient parmi les 26 candidats](#) du principal parti d'opposition, le Parti des travailleurs.

Dix-huit femmes ont été élues à la Chambre des représentants du **Tadjikistan**, constituant 28,6 % des 63 membres de la chambre basse. À la chambre haute, 6 femmes ont été élues en même temps que 19 hommes. Après la nomination de 4 femmes et de 4 hommes supplémentaires, la proportion globale de femmes s'établit à 30,3 % des sièges. La représentation des femmes a augmenté dans les deux chambres cette année, affichant un gain de 4,8 points à la chambre basse et un bond de 7,7 points à la chambre haute.

Tableau 2

Représentation des femmes dans les chambres hautes après les renouvellements de 2025

N°	Pays	Total de sièges	Total de femmes	% de femmes	Quotas
1	Bolivie (État plurinational de)	36	21	58,3	Oui***
2	Australie	76	43	56,6	Oui*
3	Sainte-Lucie	11	6	54,5	Non
4	Burundi	13	6	46,2	Oui**
5	Argentine	72	33	45,8	Oui**
6	Irlande	60	27	45,0	Non
7	Tchad	69	26	37,7	Oui**
8	Belize	14	5	35,7	Non
9	Jamaïque	21	7	33,3	Non
10	Chili	50	16	32,0	Oui*
11	Tadjikistan	33	10	30,3	Non
12	Japon	248	73	29,4	Non
13	Trinité-et-Tobago	31	8	25,8	Non
14	Togo	61	15	24,6	Non
15	Gabon	70	17	24,3	Oui***
16	Philippines	24	5	20,8	Oui*
17	Namibie	42	7	16,7	Oui*
18	Égypte	300	32	10,7	Oui**
19	Algérie	163	4	2,5	Oui**

NB : * indique qu'au moins un parti politique a adopté des mesures volontaires pour accroître le nombre de candidates ; ** indique un quota législatif (quota de candidates ou sièges réservés) ; *** indique à la fois des quotas législatifs et des quotas volontaires de partis



En 2025, l'Australie a élu le plus grand nombre de femmes parlementaires de son histoire, atteignant 46 %. © Hilary Wardhaugh/Getty Images

Pacifique

Avec 24,2 % de sièges détenus par des femmes au 1^{er} janvier 2026, la région Pacifique se place en quatrième position du classement mondial de représentation des femmes au parlement. La moyenne masque toutefois une grande disparité intrarégionale. En effet, alors qu'en Australie et en Nouvelle-Zélande, la proportion moyenne de femmes au parlement, qui atteint 48,1 %, est l'une des plus élevées au monde, dans les îles du Pacifique, cette proportion tombe à 7,6 %, chiffre le plus faible de toutes les sous-régions à l'échelle mondiale.

En 2025, des élections ont concerné sept chambres dans six pays de cette région. En moyenne, la part des femmes élues ou nommées dans ces parlements s'établit à 32 %, soit une progression de 3,5 points par rapport à la moyenne enregistrée dans ces chambres lors des élections précédentes. La chambre basse australienne (+7,6 points) et celle des États fédérés de Micronésie (+7,1 points) ont obtenu les plus forts gains de la région.

Impressionnante progression en Australie

En 2025, l'**Australie** a enregistré une progression notable en matière de représentation des femmes au parlement. Avec 69 femmes parmi les 150 parlementaires nouvellement élus (46 %), le pays affiche une part record de femmes et engrange un gain de 7,6 points par rapport aux élections précédentes (38,4 % de femmes parlementaires). Ainsi, au 1^{er} janvier 2026, l'Australie apparaissait à la neuvième place du classement mondial des femmes dans les parlements établi mensuellement par l'UIP, alors qu'elle émergeait à la 33^e place une année plus tôt.

Ces gains sont largement imputables au [Parti travailliste](#) qui applique des [quotas internes](#) visant la parité et a obtenu un large succès à ces élections. Plus de la moitié (56 %) des élus de ce parti sont des femmes. En particulier, [Ali France](#), qui est la première femme en situation de handicap à remporter un siège à la Chambre des représentants australienne, a en outre réussi – et c'est aussi une première – à battre le chef de l'opposition dans sa propre circonscription. [Charlotte Walker](#) a elle aussi battu un record en devenant, à 21 ans, [la plus jeune femme à siéger au parlement](#). Ces élections ont également marqué une augmentation de la part des [parlementaires issus d'un milieu multiculturel](#). À la suite des élections, le Premier Ministre a nommé un cabinet comprenant 12 femmes et 11 hommes, ce qui marque le passage d'un [nouveau cap](#) dans ce pays.

Confirmation des récents gains dans les États fédérés de Micronésie

Dans l'histoire des **États fédérés de Micronésie**, c'est en novembre 2021 seulement qu'une femme est entrée pour la première fois au parlement. Perpetua Sappa Konman est devenue la première femme membre du Congrès de cet État du Pacifique après avoir remporté l'élection partielle organisée pour pourvoir le siège laissé vacant par son mari décédé. Deux ans plus tard, en 2023, deux femmes étaient élues parlementaires et en 2025, ce nombre est passé à trois. Compte tenu de la petite taille du parlement, ce résultat porte la part des femmes à 21,4 %, nettement au-dessus de la moyenne de la sous-région des îles du Pacifique (7,6 %).

Quotas et systèmes électoraux

Comme l'ont montré et remontré tant les données collectées par l'UIP que les recherches universitaires, les systèmes de représentation proportionnelle sont plus favorables à l'élection des femmes que les scrutins à la majorité simple ou relative. En 2025, dans les chambres soumises à la représentation proportionnelle ou à un système mixte, la proportion des femmes parlementaires a atteint 31,1 % contre seulement 25,5 % dans les chambres élues au scrutin à la majorité simple ou relative. Dans les chambres où des parlementaires sont nommés, en 2025, la part des femmes s'est établie à 30,1 %.

L'application de quotas par sexe, ambitieux et bien conçus, reste un moteur de la représentation des femmes. De nombreuses études précédemment menées par l'UIP ont montré que l'application de quotas entraîne l'élection d'une plus grande proportion de femmes dans les chambres et les parlements. Pour l'année 2025, les constats sont les mêmes. Les chambres dotées de quotas affichent une proportion de 30,9 % de femmes parlementaires, contre seulement 23,3 % dans celles qui en sont dépourvues.

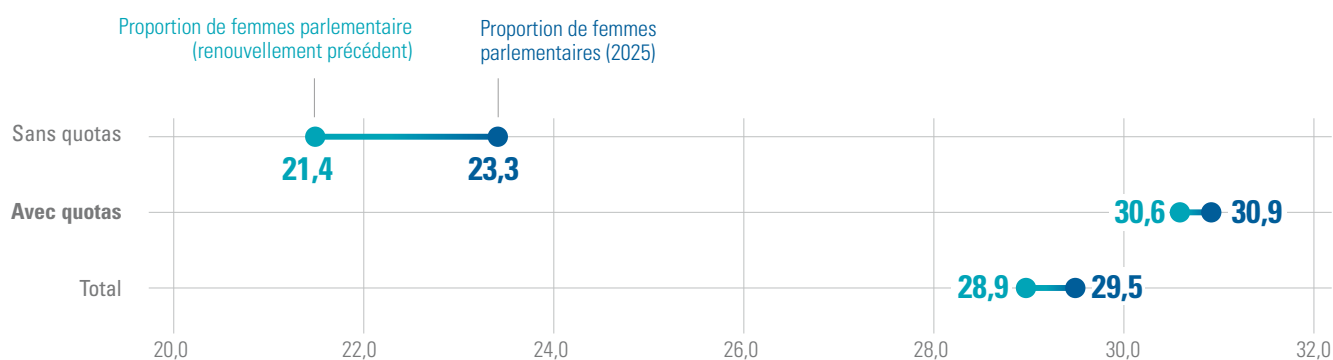
Ces tendances se sont manifestées de façons diverses lors des élections de 2025. L'Allemagne, par exemple, est dotée d'un système électoral mixte, composé d'une part de représentation proportionnelle combinée à un scrutin majoritaire. Des changements apportés en 2025 ont

entraîné la réduction du nombre des sièges pourvus à la représentation proportionnelle. La proportion des femmes parlementaires a enregistré une baisse de 2,5 points par rapport aux élections précédentes malgré l'existence de quotas volontaires de partis. Le Kirghizistan a, lui aussi, changé de système électoral, passant d'un système mixte à un système majoritaire. Ce changement s'est, toutefois, accompagné de la mise en place de sièges réservés aux femmes, à hauteur d'un tiers de l'ensemble, ce qui a mené à une progression spectaculaire de la représentation des femmes au parlement. Avec le système mixte en vigueur auparavant, le quota de 30 % n'était appliqué qu'aux sièges pourvus à la représentation proportionnelle. L'Équateur dispose d'un quota paritaire depuis déjà un certain temps, mais le pays a procédé, ces dernières années, à une augmentation progressive du quota de femmes en tête de liste. De 15 % en 2021, celui-ci est passé à 30 % en 2023 et à 50 % en 2025. Ce changement a eu un impact immédiat sur la représentation des femmes qui est passée de 38 % (2021) à 43,1 % (2023) puis à 45 % en 2025, record absolu pour ce pays.

Autre point positif, au Monténégro où il n'y avait pas d'élections en 2025, le quota électoral de femmes sur les listes de candidats a été augmenté en juillet, passant de 30 % à 40 % pour les prochaines élections. La loi prévoit en plus une [exigence d'ordre dans les listes de partis](#), un candidat sur trois devant être une candidate tout au long des listes ; la loi prévoit en outre [des sanctions en cas de non-respect de ces exigences](#).

Figure 3

Proportion de femmes parlementaires (en %), avec et sans quotas





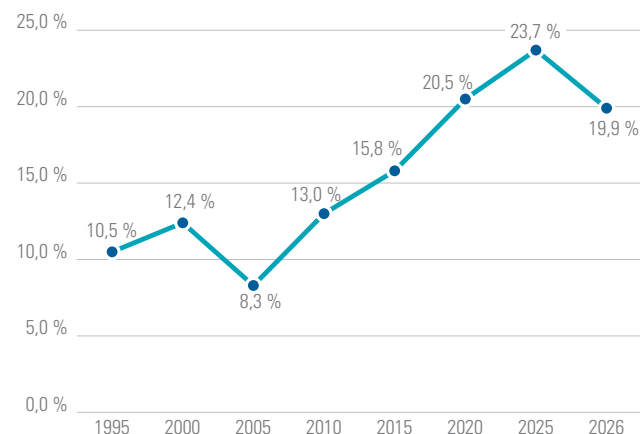
En Namibie, une étape importante a été franchie en 2025 lorsque l'ancienne première ministre Saara Kuugongelwa-Amadhila est devenue la première femme présidente de l'Assemblée nationale. © IPU/Pierre Albouy

Femmes et postes de direction au parlement

À l'échelle mondiale, la part des femmes parmi les présidents de chambre – bien qu'elle reste bien en deçà de la parité – avait eu tendance à augmenter ou à rester stationnaire ces dernières années. Une rupture de cette progression est toutefois apparue en 2025. En effet, au 1^{er} janvier 2026, 54 femmes occupaient la présidence d'une chambre parlementaire dans le monde. Ensemble, ces femmes représentaient 19,9 % des présidents de chambre, soit près de quatre points de pourcentage de moins qu'une année auparavant (23,7 %). En moyenne, les hommes occupant la présidence sont légèrement plus âgés que leurs homologues féminines, avec une moyenne de 62,4 ans pour les premiers contre 59,1 ans pour les secondes³.

Figure 4

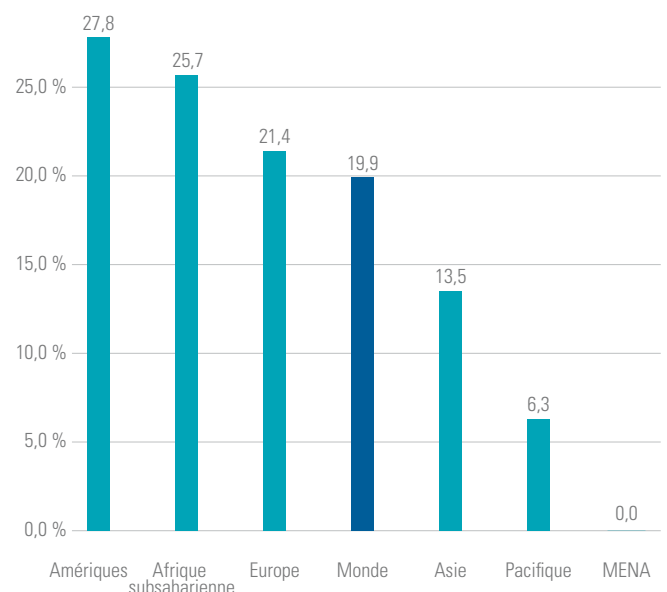
Proportion de femmes présidentes de parlement (en %), toutes chambres confondues, 1995–2026



Par ailleurs, 12 femmes seulement (16 %) figurent parmi les 75 présidents nouvellement élus ou nommés en 2025. Parmi celles-ci deux femmes ont marqué des étapes historiques. Aux Seychelles, [Azarel Ernesta est devenue Présidente de l'Assemblée nationale](#). Elle est la première femme à occuper ce poste dans l'histoire de son pays. En Namibie, un cap similaire a été passé lorsque l'ancienne Première Ministre, Saara Kuugongelwa-Amadhila, [a été élue Présidente de l'Assemblée nationale](#) – une première pour cette chambre.

Figure 5

Proportion de femmes présidentes de parlement (en %) par région, au 1^{er} janvier 2026



3 Le calcul porte sur 263 des 271 présidents de chambre, les données relatives à l'âge n'étant pas disponibles pour les autres.

Les chambres hautes étaient plus susceptibles d'avoir une femme à leur tête (les femmes constituant 27,4 % des présidents de chambre) que les chambres basses (16,6 %). Les femmes constituent 22,4 % des présidents dans les parlements bicaméraux et seulement 16 % dans les parlements unicaméraux. S'agissant des parlements composés de deux chambres, quatre seulement avaient une femme à la tête de chacune des deux chambres au 1^{er} janvier 2026 : l'Afrique du Sud, les Bahamas, Belize et le Mexique. À titre de comparaison, à cette date, il y avait un homme à la tête de chacune des deux chambres de 47 parlements bicaméraux.

La plus forte proportion de femmes présidentes s'observe dans la région des Amériques (27,8 %), suivie de l'Afrique subsaharienne (25,7 %), de l'Europe (21,4 %), de l'Asie (13,5 %) et du Pacifique (6,3 %). Aucune chambre parlementaire de la région MENA n'était présidée par une femme au 1^{er} janvier 2026. Dans toutes les régions, à l'exception de l'Asie (qui affiche une petite augmentation) la part des femmes présidentes a reculé ou est restée stationnaire par rapport à l'année précédente.

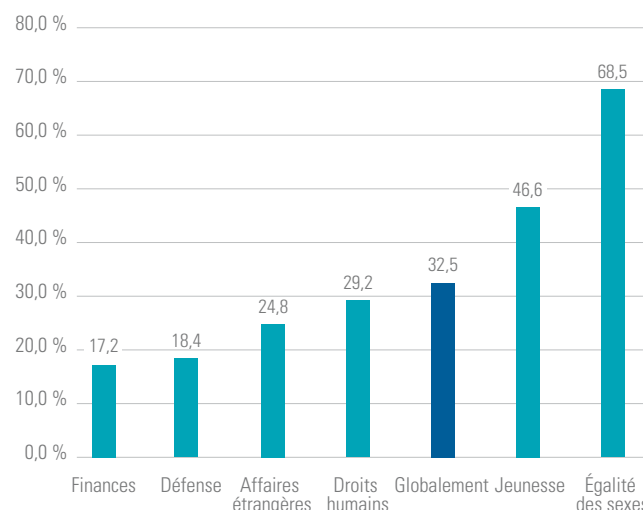
Au 1^{er} janvier 2026, les femmes occupaient 344 des 1 058 présidences (32,5 %) des six types de commissions parlementaires enregistrées dans la base de données de l'UIP (affaires étrangères, défense, finances, droits humains, égalité des sexes et jeunesse). Ce chiffre marque une progression par rapport aux 27,9 % de 2025. Cette progression s'explique en partie par la prise en compte, pour la première fois, des commissions de la jeunesse, un type de commissions où l'on observe une proportion de femmes présidentes relativement forte (43,6 %).

Toutefois, sans tenir compte des commissions de la jeunesse, la part des femmes présidentes de commission (30,5 %) affiche aussi une progression par rapport à

l'année dernière, cette tendance haussière reflétant les gains substantiels enregistrés dans plusieurs commissions de politique de base, comme les affaires étrangères (+4,1 points), la défense (+3,6) et les finances (+2,7). En revanche, la proportion des présidences assurées par des femmes affiche un léger recul pour les commissions des droits humains (-1,3 point) et de l'égalité des sexes (-0,3 point).

Figure 6

Proportion de femmes présidentes de commissions permanentes (en %), au 1^{er} janvier 2026



Si l'on exclut les commissions de l'égalité des sexes, 25,7 % des commissions parlementaires des cinq autres types sont présidées par des femmes. Ce différentiel souligne le fait que, globalement, les présidences allouées aux femmes continuent à être fortement concentrées sur les commissions de l'égalité des sexes, en dépit des gains observés par ailleurs.

Figure 7

Proportion de femmes présidentes de commissions selon l'intitulé des commissions (en %), avec et sans celles de l'égalité des sexes

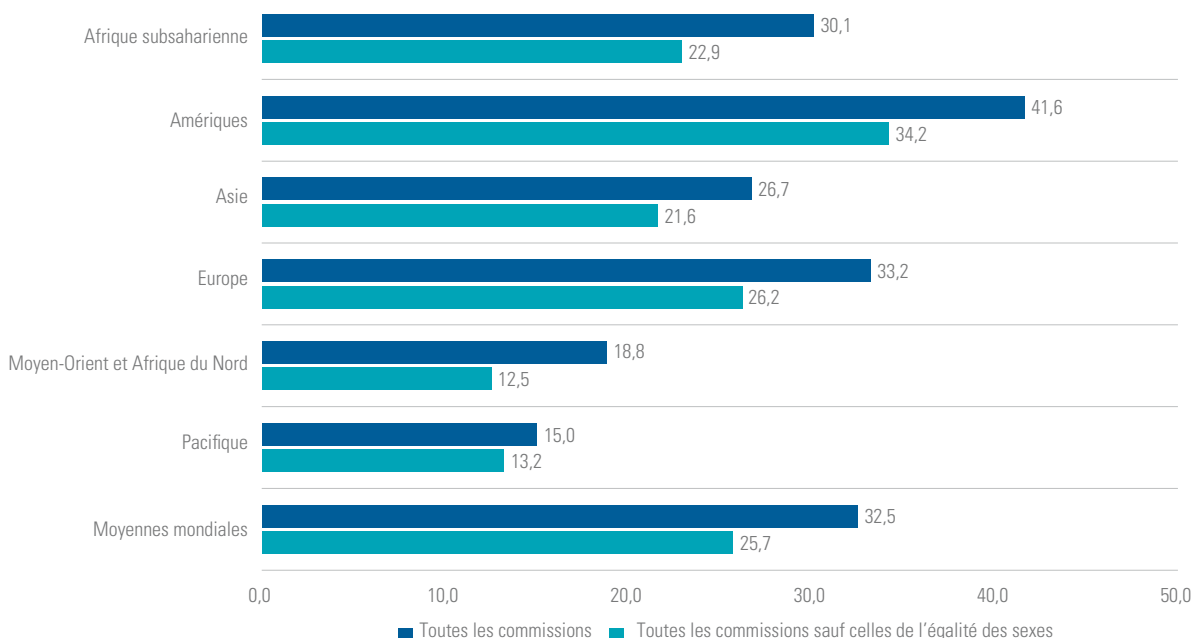
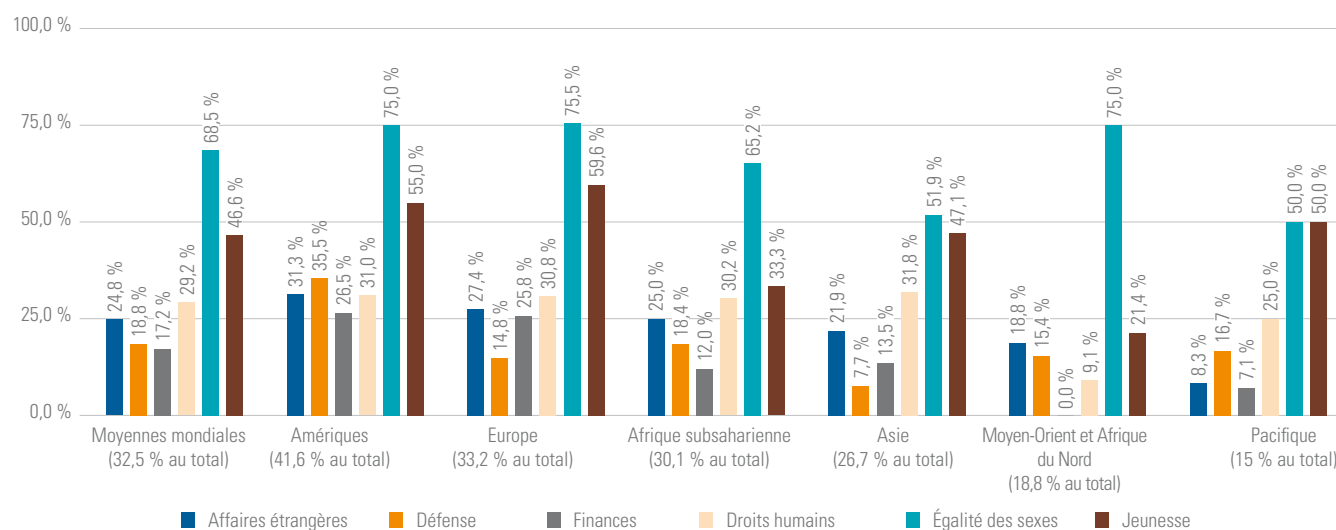


Figure 8

Proportion de femmes présidentes de commissions parlementaires spéciales (en %), par région et par type de commission



La violence à l'égard des femmes dans les parlements

Depuis plusieurs années, d'importants rapports d'étude commandés par l'UIP ont mis en lumière le sexisme, le harcèlement et la violence auxquels sont confrontées les femmes au quotidien dans les parlements. En 2025, il apparaît que même des femmes occupant des postes de pouvoir très haut placés n'ont pas été épargnées par ce fléau. Ces résultats reflètent un phénomène mondial croissant qui suscite l'inquiétude.

La violence, un phénomène courant à l'encontre des femmes dans les parlements

Début 2025, l'UIP a publié les résultats de son étude sur le sexisme, le harcèlement et la violence à l'encontre des femmes dans les parlements de la région Asie-Pacifique. Cette recherche s'inscrit dans la série des études déjà consacrées aux régions Afrique et Europe. Elle montre que la violence à l'encontre des femmes en politique reste élevée dans la région Asie-Pacifique. Trois quarts des femmes parlementaires sondées (76 %) ont déclaré subir des violences psychologiques, comme des remarques et comportements sexistes, la publication d'images ou de commentaires dépréciateurs dans les médias traditionnels (journaux, radio, télévision), des actes d'intimidation, des menaces et des attaques sexistes en ligne. Soixante pour cent d'entre elles ont signalé des attaques en ligne, une proportion nettement supérieure à celle relevée dans les études précédentes concernant l'Europe et l'Afrique (réalisées en 2018 et 2021).

L'étude s'est appuyée sur des entretiens confidentiels menés avec 150 femmes parlementaires ou membres du personnel parlementaire (85 parlementaires et 65 membres du personnel) de 33 pays (sur 37) de la région Asie-Pacifique.

Elle constate que les femmes appartenant à un parti d'opposition, celles qui ont moins de 40 ans, celles qui sont issues de groupes minoritaires et celles qui ne sont pas mariées sont davantage exposées à ce type de violences. Le parlement lui-même est le lieu où elles rencontrent le plus de remarques sexistes provenant souvent de leurs collègues masculins, d'un parti opposé au leur, ou de leur propre parti. Un quart des femmes parlementaires ont déclaré être confrontées à des violences sexuelles et 13 % se sont plaintes de violences physiques. Il apparaît que les femmes ont davantage tendance à faire un signalement lorsqu'elles sont victimes d'actes de violence physique ou sont menacées. En revanche, le plus souvent aucun signalement n'est fait pour des remarques ou comportements sexistes.

Une attention croissante pour les cas de sexisme et la violence dans les parlements

Une attention croissante a été portée aux allégations de sexisme, de harcèlement ou de violence à l'encontre des femmes dans tous les parlements de la planète. En 2025, les médias se sont intéressés à ce problème dans des pays aussi divers que [l'Australie](#), [la Malaisie](#), [le Nigéria](#) ou [Singapour](#). Ont notamment été relevés : des commentaires sur l'âge d'une jeune députée, des remarques sur la robe d'une ministre à la tribune du Parlement, la suspension d'une députée qui venait de signaler un comportement déplacé à caractère sexuel, des propos misogynes proférés contre des candidates tant en ligne qu'en face à face.

La Bolivie a eu un rôle de pionnier en adoptant dès 2012 une loi visant à lutter contre la violence à l'encontre des femmes en politique. Toutefois, en pratique, l'application laisse encore à désirer, comme le remarque dans son [rapport sur les élections boliviennes de 2025](#) la Mission d'observation électorale de l'Union européenne qui a relevé plusieurs cas d'attaques sexistes à l'encontre de candidates⁴.

⁴ La Mission remarque en outre que « ces actes, provenant aussi bien de leur propre parti que de personnes extérieures, sont le plus souvent relayés sur les plateformes de réseaux sociaux » et recommande à la Bolivie de « renforcer l'application de la loi » lors des prochaines élections.

Même les femmes au sommet de la hiérarchie ne sont pas à l'abri

Le fait d'avoir du pouvoir ne protège pas les femmes contre ce type d'attaques, mais pour elles, ces attaques risquent moins de passer inaperçues. En 2025, plusieurs femmes au sommet de la hiérarchie politique de leur pays ont été la cible de remarques misogynes, de harcèlement en ligne ou de violences physiques.

À l'occasion d'une motion de censure, en mars 2025, la Première Ministre de Samoa, Fiamē Naomi Mata'afa, [a été prise à parti par un parlementaire d'opposition, Fuiono Tenina Crichton](#), qui a déclaré que le « leadership de Mme Mata'afa aurait pu être remarquable si seulement elle s'était mariée » et avait eu quelqu'un pour la « conseiller ». En novembre, la Présidente mexicaine, Claudia Sheinbaum, a porté plainte après avoir été [agressée sexuellement et harcelée par un homme en pleine rue](#) alors qu'elle se rendait à pied à un événement public dans la capitale de son pays. Après cet incident, Citlalli Hernández, Ministre chargée des femmes, a déclaré qu'un [plan présidentiel était en préparation sur cette question](#). En Italie, un site web a mis en ligne des contenus à caractère sexuel, publiant notamment des photos trafiquées de plusieurs femmes en vue sans leur consentement. Parmi les victimes figuraient la Première Ministre, Giorgia Meloni, et d'autres femmes politiques italiennes. Le site web a été contraint à fermer après la plainte déposée par une parlementaire européenne, Alessandra Moretti, ayant découvert que sa photo avait été postée en ligne sans son autorisation.

Intervention de la commission électorale aux Philippines et adoption d'une nouvelle loi en Colombie

Aux Philippines, lors des élections, des candidats ont proféré des remarques dévalorisantes à l'encontre de candidates qui leur étaient opposées, ainsi que des femmes en général. À la suite de ces incidents, la commission électorale (COMELEC) [est intervenue](#) et a fait de ce type de propos une infraction électorale.

Cette décision est une première dans [l'histoire des élections aux Philippines](#). La COMELEC a d'abord promulgué sa Résolution no 11116, qui établit une liste d'infractions électorales comprenant les actes, directs ou indirects, d'intimidation fondés sur la séropositivité, la coercition, la discrimination des femmes, la discrimination des personnes en situation de handicap dans l'accès aux lieux publics, le harcèlement sexiste, la ridiculisation publique et le dénigrement des personnes en situation de handicap, la violation de l'ordonnance contre la discrimination. Cette résolution a par la suite été complétée par la [Résolution n° 11127](#), qui étend le périmètre d'application à « toutes les activités et tous les lieux liés aux élections, notamment les meetings de campagne, les forums, les bureaux de vote, les locaux électoraux, les centres et plateformes en ligne de sollicitation des votes » pour en faire des espaces sécurisés. La résolution complémentaire énumère clairement tous les actes considérés comme du harcèlement sexiste, souligne qu'il incombe à la COMELEC de garantir la sécurité de toutes

les activités et de tous les lieux liés aux élections et prévoit la création d'un groupe de travail spécial sur la sécurisation face à la peur et à l'exclusion en période électorale (groupe de travail SAFE).

Le groupe de travail a adressé des [avertissements](#) à plusieurs candidats qui avaient proféré des remarques insultantes ou discriminatoires et [un candidat – Christian « Ian » Sia – a été disqualifié par la COMELEC](#).

En avril 2025, le Parlement colombien a adopté la [loi 2453 de 2025](#) qui porte sur la prévention et la sanction des violences à l'encontre des femmes en politique. La loi instaure des mesures pour prévenir les violences envers les femmes en politique, y répondre et en assurer le contrôle, afin de garantir aux femmes le plein exercice de leurs droits politiques et électoraux. [La loi reconnaît explicitement que les violences subies par les femmes en politique constituent une forme de violence sexiste](#). Elle répertorie les différentes formes que peuvent prendre ces violences dans les espaces publics et politiques – depuis la discrimination et le harcèlement jusqu'à l'exclusion et les actes de violence symbolique ou physique – et établit des mécanismes visant à prévenir ces actes, à y répondre, à les dénoncer et à les punir. Par ailleurs, cette loi adopte une approche intersectionnelle, reconnaissant l'importance de facteurs comme la nationalité, l'orientation sexuelle, l'âge, l'appartenance à un groupe ethnique, le handicap et la religion qui accroissent les risques d'exposition à la discrimination et à la violence. Elle s'applique à l'ensemble des processus électoraux, à tous les niveaux, ainsi qu'aux processus internes des partis.

Femmes et diversité dans les parlements

L'égalité de la participation et de la représentation des hommes et des femmes dans les parlements est une question de justice démocratique dont l'enjeu est déterminant sur plus d'un plan – pour la réalisation d'une véritable démocratie, le respect des droits humains comme la recherche d'un développement et d'une paix durables. Il est, par ailleurs, tout aussi important que les femmes soient représentées dans toute leur diversité et que cette représentation ne soit pas réservée aux femmes des groupes dominants. Si les femmes restent globalement minoritaires dans la vie politique et dans la plupart des parlements, les femmes appartenant à des groupes traditionnellement défavorisés ou minoritaires brillent par leur absence dans la plupart des régions du monde. Si des pays ont réussi à réduire le déséquilibre entre les sexes dans leur parlement par la mise en place de quotas et l'adoption de systèmes électoraux plus sensibles au genre, très peu d'entre eux ont fait des efforts pour supprimer les obstacles que rencontrent d'autres groupes sous-représentés comme les minorités ethniques ou d'autres minorités telles que les populations autochtones, les minorités raciales ou religieuses, la communauté LGBTQIA+ ou les personnes en

situation de handicap. Encore moins de pays ont reconnu les désavantages intersectionnels dont souffrent les femmes et tenté d'y remédier.

Comme il existe encore peu de données fiables et comparables sur les femmes parlementaires ainsi que sur leurs origines socio-économiques et ethniques, il est difficile d'inventorier les lacunes et de suivre les avancées. En 2025, certains pays ont fait des progrès remarquables non seulement en matière de représentation des femmes, mais aussi de représentation de la diversité au parlement. Dans d'autres pays, un important différentiel subsiste. Malgré une progression mitigée, certains événements notables sont à signaler.

Événements notables

En Australie, Ali France, militante de la cause des handicapés, est la première personne en situation de handicap à remporter un siège à la Chambre des représentants, tandis que Marion Scrymgour est la première personne autochtone [à avoir présidé la Chambre des représentants en sa qualité de membre du panel du Président de la chambre](#). Au Canada, [trois ministres autochtones](#), dont deux femmes, figurent parmi les 28 membres du cabinet du Premier Ministre. Mandy Gull-Masty est la première autochtone à devenir Ministre des Services aux Autochtones, tandis que Rebecca Chartrand, nommée Ministre des Affaires du Nord et de l'Arctique, a également la responsabilité de l'Agence canadienne du développement économique du Nord. Au Royaume-Uni, la parlementaire Dawn Butler est la première femme noire à faire partie du panel des présidents du [parlement](#). En Allemagne, Heike Heubach est la première personne sourde à siéger au Bundestag. [Julie Smejkalová](#), 21 ans, est la plus jeune personne élue parlementaire de toute l'histoire du Parlement de Tchéquie, tandis que Charlotte Walker, élue le jour de ses 21 ans, [est la plus jeune personne à entrer au Sénat australien](#).

Vers un parlement plus ouvert au Royaume-Uni avec une meilleure représentation des personnes en situation de handicap, parmi lesquelles des femmes

Au fur et à mesure que plus de femmes et d'autres représentants de la diversité font leur entrée dans les parlements, ces institutions sont poussées à prêter davantage d'attention aux besoins d'un éventail plus large de populations. Au Royaume-Uni, par exemple, le parlement actuel, élu en 2024 comprend [un nombre record de parlementaires en situation de handicap](#) – au moins 13 parlementaires sont handicapés ou ont des problèmes de santé physique ou mentale de longue durée, dont 9 femmes. La parlementaire Marie Tidball, qui se bat pour une meilleure accessibilité du parlement, fait partie de ce groupe. [Dans une interview publiée sur le site web de la BBC](#), elle explique que 22 % de la population britannique en âge de voter est en situation de handicap et qu'il est essentiel de veiller à ce que la composition du parlement reflète cet état de fait. Elle ajoute qu'elle tient à faire en sorte que le parlement soit une institution inclusive, ouverte à toute personne handicapée qui pourrait en passer les portes à l'avenir.

En 2025, la commission de modernisation de la Chambre des communes a lancé, sous la houlette de sa présidente de l'époque, Lucy Powell, une enquête visant à rendre le parlement plus accessible aux personnes handicapées. Il incombe notamment à cette commission d'examiner les procédures et activités de la Chambre des communes qui posent des problèmes aux parlementaires en situation de handicap et de déterminer les ajustements à apporter pour faciliter l'accès aux parlementaires comme aux visiteurs handicapés. La commission a remis son premier rapport à la fin de l'année.

Parline, la base de données de l'UIP : trente ans de données sur l'égalité des sexes dans les parlements

L'année 2026 marque les trente ans de la plateforme Parline, la base de données de l'UIP. Au fil des années, celle-ci s'est forgé une place au premier rang des sources de données sur les parlements et les parlementaires, et fait autorité, notamment en ce qui concerne les données sur les femmes. Elle est devenue un outil incontournable du combat pour une représentation paritaire des hommes et des femmes dans les parlements.

Au long de son histoire de plus de 135 années, l'UIP s'est révélée une source de référence pour les informations sur les parlements de la planète. Depuis les années 1960, l'organisation publie des données comparatives sur les parlements, initialement communiquées au format papier. La plateforme Parline, version en ligne de sa vaste base d'informations, a été créée en 1996 dans le but de faciliter l'accès aux données. En 2018, après une importante transformation, la nouvelle plateforme Parline, modernisée, plus accessible et plus conviviale a été mise en ligne. Elle permet au visiteur de visualiser les évolutions dans le temps et de comparer les progrès ou les reculs enregistrés dans les différentes régions du monde. Parline comprend aujourd'hui plus de 600 points de données sur les parlements.

En particulier, les données sur la représentation des femmes, régulièrement mises à jour, sont recueillies depuis 1945. Le lancement de la nouvelle plateforme a permis d'accéder en ligne à des données remontant jusqu'à 1996. Les utilisateurs peuvent recouper les données sur la représentation, les systèmes politiques et électoraux, les postes de direction, les quotas, etc. Parline assure aussi un suivi des commissions de l'égalité des sexes ainsi que des forums de femmes et fournit des coordonnées de contact pour favoriser la coopération interparlementaire.

L'UIP dispose d'un mode de recueil des données exceptionnel puisque la collecte se fait directement auprès des parlements nationaux sans passer par les offices nationaux de la statistique. Cette relation de confiance, qui permet un accès rapide et direct aux informations, repose sur

des décennies d'engagement, depuis la fondation de l'UIP en 1889, et est soutenue par la composition quasi universelle de l'organisation qui compte 183 Parlements membres.

L'UIP qui publie des données détaillées actualisées sur la totalité des chambres et parlements, rend également compte de l'évolution de la représentation des femmes dans les parlements du monde ainsi que de leurs résultats électoraux par le biais de ses classements mensuels de référence, de rapports sur la représentation des femmes dans les parlements nationaux, de campagnes en faveur de l'égalité des sexes et de la Carte des femmes en politique, publiée conjointement par l'UIP et ONU Femmes. Ces nombreuses ressources et publications constituent une solide base d'éléments factuels permettant de mesurer les avancées vers les Objectifs de développement durable 5 et 16, et mettant en lumière non seulement les disparités entre pays et régions, mais aussi les tendances positives et les pratiques efficaces. Elles éclairent le débat public, enrichissent le discours médiatique et fournissent aux militants et aux décideurs les données nécessaires pour promouvoir des réformes pertinentes et progresser vers l'égalité entre les femmes et les hommes.

Au fil des années, Parline est devenue une source d'informations essentielle pour les parlementaires, les universitaires, la société civile, les médias ainsi que toutes celles et tous ceux qui travaillent sur des sujets en lien avec la participation des femmes à la vie politique et au fonctionnement des parlements. Chaque année, la plateforme est visitée par des milliers d'utilisateurs du monde entier et sa consultation connaît une croissance exponentielle. Parmi toutes les pages qui la composent, la plus populaire est celle du classement mensuel des femmes dans les parlements. Les données de la plateforme Parline sur les femmes servent à l'élaboration de [divers autres documents et indices réputés](#), en particulier l'indice mondial des inégalités de genre publié chaque année par le Forum économique mondial, les rapports de l'ONU sur l'avancement des Objectifs de développement durable et l'indice « Institutions sociales et égalité des genres » de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

La grande valeur de Parline et de ses données sur les inégalités de genre en tant qu'outil de référence s'est confirmée dans de récents débats. Les données de l'UIP et leur large diffusion ont incité différents pays à lancer des réformes visant à réduire l'écart entre hommes et femmes dans leur parlement. L'impact de ces données a été souligné par des délégués à la 150^e Assemblée de l'UIP qui s'est tenue à Tachkent (Ouzbékistan) en 2025. Lors d'une séance du Forum des femmes parlementaires, Mme H. R. Fayez (Bahreïn), intervenante représentant le Groupe arabe, a expliqué comment la mise à disposition par le Forum de données sur les femmes parlementaires dans le monde avait incité des pays arabes à s'engager en faveur d'une représentation plus équilibrée. Mme S. Mikayilova (Azerbaïdjan), qui s'exprimait en sa qualité de membre du Groupe du partenariat entre hommes et femmes, a indiqué que ce groupe avait passé en revue les données sur la représentation des femmes dans les parlements, en particulier celles concernant les pays où la proportion de femmes parlementaires est inférieure à 10 % et que le Groupe allait s'engager auprès des délégations de ces pays pour appuyer leurs efforts dans ce domaine. Mme S.C. Anding (Malaisie), membre du comité des Femmes parlementaires de l'Assemblée interparlementaire de l'ASEAN (WAIPA), a cité des données relatives aux parlements de l'ASEAN en les comparant aux moyennes mondiales. Elle a indiqué que le WAIPA avait adopté en 2024 une résolution pour la promotion de parlements sensibles au genre visant à favoriser une ASEAN résiliente, connectée et inclusive. La résolution du WAIPA inclut un plan d'action et un cadre de mise en œuvre 2024–2030 pour la promotion de la participation et du leadership des femmes, dont le but est d'accélérer la participation des femmes à la vie politique. D'autres délégués ont fait référence à des effets similaires de la publication des données de la plateforme Parline et des travaux de l'UIP en faveur d'une meilleure représentation des femmes dans les parlements de leurs régions.



En 2025, le Conseil directeur de l'UIP a approuvé un Plan d'action visant à atteindre la parité hommes-femmes dans les parlements afin de stimuler les progrès à l'échelle mondiale. © UIP/Antoine Tardy

Conclusion

2025 marquait une étape charnière de l'action mondiale pour la parité entre les sexes, notamment parce que cette année était celle du trentième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Dans ce contexte, entre autres initiatives, le Conseil directeur de l'UIP a adopté en octobre 2025 un [Plan d'action visant à atteindre la parité hommes-femmes dans les parlements](#), par lequel les parlements s'engagent à œuvrer pour la parité, en pourcentage et en influence, ainsi que pour une culture de la parité entre les sexes.

Si une progression de la représentation des femmes dans les parlements a encore été observée en 2025, les gains sont limités, dans le droit fil des récentes tendances à la stagnation de manière générale. En effet, pour la deuxième année consécutive, la représentation des femmes dans les parlements n'a augmenté que de 0,3 point de pourcentage pour atteindre 27,5 %. À ce rythme, il faudrait 75 ans pour établir la parité entre les sexes à l'échelle mondiale.

L'attribution des postes d'influence apporte un contraste saisissant puisque la proportion des femmes à ces postes a chuté pour s'établir juste au-dessous de la barre des 20 % au 1^{er} janvier 2026. Sur une note plus positive, les femmes détenaient à cette date une part record (32,5 %) des présidences de six types de commissions parlementaires, mais lorsque les commissions sur l'égalité des sexes sont exclues, les femmes ne représentent que 25,7 % de ces postes.

De manière comparable, si l'on peut se réjouir d'une meilleure représentation des femmes dans toute leur diversité, les progrès sont restés limités sur ce front. En 2025, certains pays ont fait des progrès remarquables en termes d'ouverture des parlements à des élus plus représentatifs de la diversité, enregistrant des chiffres record d'élection de jeunes femmes et de femmes en situation

de handicap. Il convient toutefois de noter que, s'agissant des jeunes femmes, la part globale des sièges qu'elles détiennent [a diminué entre 2023 et 2025](#).

L'adoption de quotas reste une mesure essentielle pour améliorer la représentation des femmes dans les parlements. Il est encourageant de constater que plusieurs pays ont adopté ou renforcé leur législation en matière de quotas, ce qui a eu des conséquences en termes de composition des assemblées parlementaires. Il arrive toutefois que les quotas soient purement symboliques, s'ils n'ont pas été correctement conçus ou ne sont pas appliqués dans l'esprit qui a présidé à leur instauration. Par ailleurs, le risque que les quotas fixent un niveau plafond plutôt qu'un niveau plancher est réel, comme on le voit dans les parlements où les quotas sont atteints, mais seulement de justesse.

La violence – qui surgit souvent dans l'enceinte même des parlements – reste un risque sérieux et une menace très réelle qui dissuade certaines femmes de s'engager et de poursuivre une carrière politique à l'égal des hommes. La lutte contre la violence envers les femmes dans les parlements doit être prise au sérieux et devenir une priorité. Il incombe en effet aux parlements de montrer l'exemple en la matière. Quelques pays seulement ont adopté des lois qui définissent clairement les différentes formes de violence et prévoient des mesures préventives et correctives. D'autres parlements devront suivre ces exemples si leur engagement envers l'égalité et la démocratie est sincère.

Tandis que le monde évolue, c'est cette sincérité et la volonté de concevoir et de respecter de telles exigences légales, qui garantiront les avancées dans ce domaine. Par ailleurs, il est temps de penser la représentation à l'aune de l'intersectionnalité afin de concevoir des mesures qui favoriseront non seulement l'égalité hommes-femmes, mais aussi une représentation reflétant davantage la diversité des populations.



Union interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

T +41 22 919 41 50
F +41 22 919 41 60
E postbox@ipu.org

Chemin du Pommier 5
Case postale 330
1218 Le Grand-Saconnex
Genève – Suisse

Copyright © Union interparlementaire (UIP), 2026
ISSN (impression) 1993-520X – ISSN (numérique) 1993-5226

L'UIP est l'organisation mondiale des parlements nationaux.

L'UIP remercie chaleureusement Mme Akshi Chawla, qui a rédigé le texte du présent rapport. Nous tenons également à remercier Affaires mondiales Canada, Irish Aid et l'Agence suédoise de coopération internationale au développement pour leur soutien financier aux travaux de l'UIP sur l'égalité des sexes, dont la présente publication.

La reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est autorisée à des fins strictement personnelles et non commerciales, moyennant mention des indications de copyright et de source, et sans aucune modification. Il est toutefois demandé d'informer l'Union interparlementaire de toute utilisation du contenu de la publication.

Union interparlementaire (UIP), Les femmes au parlement en 2025 (UIP, mars 2026)

Traduction : Françoise Wirth

Mise en page par René Berzia - Ink Drop.

